

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
13 JUIN 2024
Publication
13 JUIN 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-02 : PROJET DE LEGS DE TABLEAUX AU MUSEE DE MIRANDE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par courrier du 23-03-2024 d'une proposition de legs de tableaux pour le Musée de Mirande par M. Jean Pierre DEBATS, propriétaire d'un fonds de 23 œuvres orientalistes, ancien mirandais resté très attaché à sa ville natale.

En contrepartie de ce legs, M. DEBATS demande que la Commune de Mirande assure l'entretien et le fleurissement de sa concession funéraire au cimetière de Mirande.

Le Conservateur Départemental du Gers a été saisi de cette proposition et, par courrier en date du 08-04-2024, ce dernier a fait part à la Collectivité de l'intérêt certain que représentait cette collection tant sur le plan scientifique qu'artistique pour l'enrichissement des collections de notre Musée.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition de legs de tableaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette proposition de legs de tableaux pour le musée de Mirande et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024

Le Maire,
Patrick FANTON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DCM240613CL002**
 Objet : **Projet de legs de tableaux au musée de MIRANDE**
 Type de transaction : **Transmission d'actes**
 Date de la décision : **2024-06-04 00:00:00+02**
 Nature de l'acte : **Délibérations**
 Documents papiers complémentaires : **NON**
 Classification matières/sous-matières : **8.9 - Culture**
 Identifiant unique : **032-213202567-20240604-DCM240613CL002-DE**
 URL d'archivage : **Non définie**
 Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20240604-DCM240613CL002-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024 04 02 - Musée Mirande - Legs tableaux.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h35min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h35min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h35min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h45min53s	Reçu par le MI le 2024-06-13